



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 23 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois octobre à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 15/10/2024

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, GUIGNARD Sébastien, KURAST Xavier, IAFAYE Jérôme /formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : JAMET Jérôme (a donné procuration à CHARRET Thierry)

M. GUIGNARD Sébastien, a été désigné comme secrétaire de séance.

## COMPTE-RENDU

7 délibérations ont été adoptées à **l'unanimité** (11 voix pour) – n°43 à 49

→ **Encaissement de la recette du F.P.I.C** : il s'agit du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, pour l'exercice 2024, selon une répartition communautaire dite à la majorité des 2/3. Chazemais encaisse cette année la somme de 8 811 euros. Ce montant provenant d'une enveloppe budgétaire de l'Etat est en diminution.

→ **Lancement du marché de travaux pour la réhabilitation de la maison du garde et de sa grange** : les 9 entrepreneurs ont été choisis suite à une consultation de marché public. Celui-ci s'élève à 885 778 € TTC soit 587 206 € TTC pour la Maison du garde et 298 572 € TTC pour la grange. Ces deux bâtiments, laissés longtemps à l'état de ruine, vont être réhabilités en tiers-lieu et en halle culturelle semi-ouverte, au centre du bourg du village. Le 4 novembre, aura lieu la première réunion avec toutes les entreprises pour lancer le mois de préparation avant l'ouverture du chantier prévue pour le 4 décembre 2024. 11 mois de travaux sont à venir. Une réunion publique sera organisée pour présenter ce projet d'envergure, le mercredi 27 novembre à 18h30 à la salle polyvalente.

→ **Un recours à l'emprunt pour compléter le plan de financement** : 5 établissements bancaires vont être sollicités pour compléter les ressources de la commune et le subventionnement atteignant aujourd'hui 72% de fonds publics. L'Europe, la Région, l'Etat, le Département ont été sollicités pour soutenir ce projet d'intérêt général, visant à redynamiser le centre bourg.

→ **Des accords définitifs demandés au titre des subventions départementales**, portant sur les dispositifs du service en milieu rural et du bâti. A ce jour, 186 122 € sont attendus du département de l'Allier pour ce tiers-lieu et cette halle culturelle, au cœur du bourg.

→ **Pas de changement à venir concernant l'assurance statutaire du personnel**, au regard des taux actuellement pratiqués par le CIGAC. La commune ne retient pas la proposition faite par le Centre de Gestion de l'Allier qui a consulté plusieurs assureurs.

→ **Préservons notre bocage bourbonnais avec ses terres agricoles** : un avis défavorable sera donné aux nombreux projets à venir sur le territoire de la commune. Face à la recrudescence des centrales photovoltaïques, des panneaux solaires au sol, qui ont pour vocation de recouvrir de nombreux

hectares de parcelles agricoles : (promoteurs VALECO ; AEDES Energies ; CORFU Solaire ; DIEZ entreprises...) : CHAZEMAIS souhaite une fois de plus choyer son territoire, son environnement naturel et aimerait développer le tourisme dans un monde rural préservé.

A chaque dépôt de demande d'urbanisme, le promoteur sera informé de ce positionnement communal.

→ **Présentation des rapports prix, qualité** de l'eau potable et du service d'assainissement non collectif du SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER : les installations neuves d'assainissement non collectif sont au prix de 95 euros et de 90 euros pour les installations existantes.

Concernant l'eau potable, l'abonnement est passé à 84,50 euros (au lieu de 78 euros) et le prix du m<sup>3</sup> est de 1,80 € pour la tranche de 0 à 800m<sup>3</sup>. Les administrés vont devoir subir une nouvelle hausse de tarifs.

→ **Rappel de la définition de la communication municipale : il s'agit d'un bien commun, d'un bien public. C'est un devoir municipal.** Elle s'adresse à tous les administrés, elle est définie par la commune. Il ne s'agit en aucun cas de propagande. Le réseau social de la commune est très suivi et plutôt très apprécié. Le journal municipal papier est attendu trimestriellement, souvent haut en couleur, vu toutes les manifestations organisées. Le site internet de la commune [www.chazemais.fr](http://www.chazemais.fr) est quant à lui plutôt un outil administratif, tout aussi utilisé par tous.

La communication municipale donne globalement une image positive de la commune. Les gens de l'extérieur semblent aussi l'apprécier.

→ **Rappel sur la gestion des salles communales mises à disposition gracieusement des associations** : des clés, un planning, sont gérés au niveau de la Mairie. Les week-ends, en semaine, les nombreuses associations ont accès gracieusement aux différents établissements recevant du public. Il est ainsi impossible d'installer des boîtes à clés à chaque local, ce serait complètement ingérable.

Toutes ces règles de bon fonctionnement seront rappelées aux associations qui vont être reçues en Mairie très prochainement par l'adjoint en charge de la vie associative.

### ***Chazemais s'anime, s'active, se cultive***

- Réception remise des récompenses du concours des maisons fleuries : samedi 26 octobre
- Cérémonie du 11 novembre : lundi 11h
- Repas des plus de 60 ans : samedi 16 novembre, midi
- Fermeture de la pêche : dimanche 24 novembre avant la vidange du 30 novembre.

***Prochain Conseil Municipal, le mardi 26 novembre 2024, à 18h15***